

COMMUNIQUE DE PRESSE

Nantes, le 10 juillet 2026

LE PACTE DE CORDEMAIS : UNE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET INDUSTRIELLE CONCRÈTE POUR L'ESTUAIRE DE LA LOIRE

L'État, les collectivités, EDF, Framatome et l'ensemble des acteurs locaux ont réaffirmé ce jour leur mobilisation pour garantir une transition écologique, sociale et économique exemplaire du territoire de Cordemais et de l'estuaire. Cette dynamique s'est inscrite dans le cadre de la loi énergie climat de 2019, qui a acté l'arrêt de la production d'électricité à partir du charbon. Le Pacte de Cordemais avait été signé en janvier 2020 pour accompagner la transformation industrielle et environnementale des territoires de Cordemais et de l'estuaire de la Loire.

Le comité plénier réunissant les membres de la gouvernance du Pacte s'est réuni le 10 juillet 2026 pour partager l'état d'avancement des actions et définir de nouveaux engagements communs :

1. L'accompagnement social de tous les salariés de la centrale et des sous-traitants jusqu'en 2028.

EDF a confirmé l'arrêt d'une unité de production le 31 décembre 2026 et l'autre le 31 mars 2027, conformément à la loi énergie climat et aux engagements du Pacte. Cette étape clé s'inscrit dans la stratégie nationale de décarbonation. Après l'arrêt des unités, le site entrera en phase de mise en sécurité à chaud jusqu'à fin 2028, avant une déconstruction progressive programmée jusqu'en 2040. EDF accompagne cette transition par un dispositif social garantissant l'absence de licenciement pour ses 327 salariés, avec un suivi personnalisé, des ateliers de préparation professionnelle et des immersions au sein du groupe. À fin juin 2026, 41% d'entre eux ont déjà finalisé leur projet, illustrant la dynamique de reconversion interne.

L'État renforce également l'accompagnement des salariés sous traitants et portuaires impactés par la fermeture de la centrale et du terminal charbonnier. Un dispositif dédié prévoit un suivi individualisé pour les 180 salariés sous traitants d'EDF et les 52 salariés portuaires, notamment via une cellule de reclassement dotée de 7,635 M€ sur trois ans. Les salariés portuaires bénéficieront d'un congé d'accompagnement de 24 à 30 mois financé à 78 % par l'État, tandis que Transitions Pro apporte un soutien prioritaire via le Projet de Transition Professionnelle, doté d'1 M€.

2. Le suivi rapproché de l'implantation de l'usine Framatome

Framatome confirme par ailleurs un investissement industriel majeur avec l'implantation de l'usine Framatome FIT, dédiée à la préfabrication de tuyauteries nucléaires pour les futurs EPR2. Le projet, qui représente 15 000 m² et prévoit 150 à 200 emplois à terme, a franchi des jalons décisifs avec la signature du bail le 17 juin 2026. Cette implantation s'inscrit dans une dynamique régionale forte, Framatome comptant déjà 770 salariés en Pays de la Loire et générant plus de 1 000 emplois indirects.

3. L'accompagnement à la réindustrialisation du foncier du site de Cordemais qui sera libéré progressivement

Un travail important a également été engagé par l'ensemble des partenaires pour favoriser l'accueil de nouvelles entreprises et industries sur le site. Cette dynamique repose notamment sur la mise en œuvre d'une stratégie foncière et commerciale ambitieuse portée par le grand port maritime, afin d'accompagner la transition économique, énergétique et écologique de la zone. L'augmentation des capacités électriques disponibles et la préparation de parcelles « clés en main » destinées aux acteurs économiques comptent parmi les actions prioritaires engagées en ce sens. Le grand port a également candidaté à l'accueil d'une usine de câbles offshore portée par RTE.

Le Pacte de Cordemais se transforme pour se recentrer et entrer dans une phase opérationnelle d'accompagnement et de développement. Trois groupes de travail (accompagnement de l'emploi, suivi du projet Framatome et réindustrialisation du site de Cordemais) dédiés sont créés pour assurer le suivi et la mise en œuvre de ces engagements.

La qualité des échanges entre l'État, les collectivités, EDF, Framatome et l'ensemble des acteurs locaux a confirmé la solidité du partenariat engagé depuis 2020. Le Pacte de Cordemais a été un moteur pour initier des projets qui a permis d'enclencher une véritable dynamique territoriale, une nouvelle étape s'ouvre pour Cordemais et l'estuaire de la Loire. Les partenaires ont souligné l'importance de donner de la

visibilité aux salariés et aux entreprises du bassin de vie, en concentrant désormais les efforts sur l'accompagnement à l'emploi, la montée en compétences et la concrétisation des nouveaux projets industriels.

Ensemble, les partenaires réaffirment leur volonté d'assurer une transition exemplaire, créatrice d'emplois et porteuse d'avenir pour Cordemais et l'estuaire de la Loire.

Préfecture de la Loire-Atlantique
Service régional de la communication interministérielle
6 quai Ceineray - BP 33515
44035 Nantes

02 40 41 20 89 / 90 / 9191 / 92
pref-communication@loire-atlantique.gouv.fr